

LES BREVETS : nouvelles appellations

Nouveaux intitulés	Définition
PS1 : Plongeur Souterrain niveau 1 (ex PS)	Plongeur souterrain non autonome, doit être accompagné par un PS3
PS2 : Plongeur Souterrain niveau 2 (ex PSA)	Plongeur souterrain autonome sans restriction de zone
PS3 : Plongeur Souterrain niveau 3 (ex GPS)	Plongeur souterrain autonome habilité à accompagner un PS1
FPS1 : Formateur en Plongée Souterraine niveau 1 (ex IASS)	Forme les plongeurs souterrains de tous niveaux
FPS2 : Formateur en Plongée Souterraine niveau 2 (ex MASS)	Délivre les brevets de plongeurs souterrains, forme les FPS1, est responsable de stage
INPS : Instructeur National de Plongée Souterraine (ex INASS)	Forme les FPS2, délivre les brevets de FPS1 et FPS2, contribue à la réflexion sur les techniques et sur l'enseignement de la plongée souterraine

LES BREVETS : EQUIVALENCES CMAS

Equivalences brevets FFESSM	→	vers brevets CMAS
PS1 FFESSM		PS1 CMAS
PS2 FFESSM		PS2 CMAS
PS3 FFESSM		PS3 CMAS
FPS1		MPS1
FPS2		MPS2
INPS		MPS3

Equivalences brevets CMAS	→	vers brevets FFESSM (sous condition : pratique compatible avec ARA)
PS1 CMAS		Aucune (code du sport)
PS2 CMAS		PS1
PS3 CMAS		PS2
MPS1		FPS1
MPS2		FPS2
MPS3		INPS